



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP/BUR/67/Inf. 4
5 septembre 2008
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention sur la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Madrid (Espagne), 18-19 septembre 2008

RAPPORT

DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE COORDINATION



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP (DEPI/MED ECP.2/6
11 juin 2008
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Deuxième réunion du Comité exécutif de coordination

Malte, 29-30 mai 2008

RAPPORT

DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE COORDINATION

I. Introduction

Suite à la décision prise par la première réunion du Comité exécutif de coordination, la deuxième réunion de cette instance s'est tenue les 29 et 30 mai dans les locaux du REMPEC à Malte. Elle était présidée par le Coordonnateur du PAM et tous les Directeurs des Centres d'activités régionales (CAR) ou leurs représentants ainsi que le Coordonnateur du MED POL y ont pris part. La liste complète des participants est reproduite à l'**annexe I** du présent rapport.

II. Points 1 et 2 de l'ordre du jour

Le Coordonnateur du PAM a ouvert la réunion.

La réunion a examiné et adopté son ordre du jour avec l'emploi du temps proposé. L'ordre du jour de la réunion est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Après avoir débattu de tous les points de l'ordre du jour, la réunion a abouti à des quelques Considérations essentielles à propos de chaque question et s'est prononcée sur les actions nécessaires et les calendriers de leur application.

III. Points 3, 4, 5, 6, 7, 8 , 9,10 et 11 de l'ordre du jour

Considérations essentielles, actions et calendriers

Point 3 de l'OdJ : Questions découlant de la première réunion du CEC <u>Questions thématiques transversales/ programme stratégique de travail de 5 ans</u>	<u>Actions et calendriers</u>
1) Suite à un ample débat sur les propositions avancées par les différents CAR, la réunion est convenue d'inscrire au plan stratégique de 5 ans deux grandes priorités thématiques transversales : <ul style="list-style-type: none">• Changement climatique• Gestion des ressources naturelles	a) Chaque composante du PAM devrait proposer ses propres activités ou procéder à des modifications aux tableaux concernant le changement climatique d'ici à juillet 2008. Les allocations budgétaires et les calendriers devraient aussi être ajoutés aux tableaux; b) Une proposition complète sur le changement climatique devrait être finalisée par le Plan Bleu d'ici au 15 septembre 2008 pour soumission à la troisième réunion du CEC. c) La proposition sur la gestion des ressources naturelles devrait être élaborée par l'Unité de coordination de concert avec le Plan Bleu et le CAR/ASP et transmise à tous les membres du CEC avant la fin juillet. Une proposition complète fondée sur les contributions des CAR devrait être prête pour soumission à la troisième réunion du CEC.

<p>2) Une approche devrait être développée par l'Unité de coordination, en étroite coopération avec le Plan Bleu et le CAR/ASP, en vue d'établir, s'il y a lieu, d'autres priorités horizontales/transversales à mettre en débat à la troisième réunion du CEC en gardant à l'esprit la nécessité éventuelle d'ajuster la présentation du programme de travail par toutes les composantes à un nombre limité de thèmes</p>	<p>a) Fin du mois de juin pour la transmission par l'Unité de coordination à tous les membres du CEC.</p> <p>b) Mi-septembre 2008 pour la soumission à la troisième réunion du CEC après qu'elle ait été achevée ou modifiée en conséquence par l'Unité de coordination et les CAR.</p>
<p>Point 3 de l'OdJ (suite): Questions découlant de la première réunion du CEC</p> <p><u>Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (SIMEDD)</u></p> <p>Considérations essentielles</p> <p>3) L'élaboration d'un système d'information pour la Méditerranée est une priorité en vue de faciliter :</p> <ul style="list-style-type: none">- une soumission régulière de données par les Parties contractantes à travers l'Infosystème PAM;- le recours à des données provenant d'autres sources sur la base du principe de partage de l'information;- la préparation des évaluations nécessaires de l'état de l'environnement méditerranéen;- le suivi des progrès de la mise en œuvre des politiques et des instruments juridiques du PAM et, le cas échéant, la proposition de mesures et actions correctrices;- la communication des résultats obtenus aux différents groupes cibles du public;- la participation du public au processus décisionnel;- la préparation par le Secrétariat ou les Parties contractantes de propositions concernant les mesures politiques. <p>4) Le SIMEDD est un prolongement du système de partage de l'information du PAM et doit s'étendre à toutes les bases de données du PAM relatives au développement durable dans la région.</p> <p>5) La conception du système devrait être pleinement compatible avec les autres</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p>a) Un calendrier précis et l'allocation budgétaire devraient être intégrés dans la proposition faite par le Plan Bleu et l'INFO/RAC d'ici septembre 2008</p> <p>b) Le système en ligne de rapports du PAM devrait devenir opérationnel par les soins de l'INFO/RAC à la fin 2008.</p>

<p>systemes d'information exploités dans la région par différentes organisations internationales ou régionales qui présentent une pertinence pour le PAM.</p> <p>6) Chaque CAR et chaque programme seront chargés de l'analyse et de la gestion sectorielle de leurs données respectives.</p>	
<p>Point 3 de l'OdJ (suite): Questions découlant de la première réunion du CEC</p> <p><u>Rapport sur l'état de l'environnement et le développement durable</u></p> <p>Considérations essentielles</p> <p>7) La préparation d'un rapport sur l'état de l'environnement et le développement durable pour soumission à la réunion des Parties contractantes de 2009 est une tâche prioritaire qui exige des efforts et des engagements tout particuliers de la part de toutes les composantes du PAM.</p> <p>8) La table des matières proposée par le Plan Bleu offre un bon cadre pour son élaboration. Le travail devra être partagé entre toutes les composantes du PAM, lesquelles seront chargées de la rédaction des différents chapitres.</p> <p>9) Pour que soit rédigé un rapport cohérent et harmonisé, il est nécessaire de préparer un modèle contenant les éléments indispensables sur la base desquels chaque chapitre devrait être élaboré. L'approche DPSIR pourrait être l'une des options possibles.</p> <p>10) Pour chaque chapitre qui sera rédigé par tel ou tel CAR ou programme, celui-ci sera tenu de veiller à la coordination avec les autres CAR ou programmes afin d'assurer une approche intégrée et harmonisée s'il y a lieu.</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p><u>D'ici au 15 juillet 2008</u></p> <p>Le Plan Bleu établira:</p> <p>a) un plan de travail avec la répartition des tâches entre toutes les composantes du PAM pour la préparation de chaque chapitre du rapport.</p> <p>b) Un modèle cohérent que devront suivre tous les CAR lors de l'élaboration de leurs chapitres respectifs.</p> <p><u>D'ici à la mi-septembre 2008</u></p> <p>c) Poursuite de l'élaboration de chaque chapitre par les CAR concernés et soumission de ces chapitres au Plan Bleu pour l'établissement de la version finale de la table des matières.</p> <p><u>Fin de septembre 2008</u></p> <p>d) Sur la base des travaux réalisés par les CAR concernés, une version finale et plus élaborée de la table des matières et du plan de travail est établie par le Plan Bleu pour soumission à la troisième réunion du CEC pour approbation.</p>

<p>Point 4 de l'OdJ : Application du Document sur la gouvernance - Aspects institutionnels</p> <p>Considérations essentielles</p> <p>11) Il s'impose de renforcer l'efficacité des travaux des CAR:</p> <ul style="list-style-type: none">• en améliorant leur mode opératoire;• en leur donnant l'occasion de recruter du personnel international et d'assurer ainsi une meilleure représentation géographique de l'expertise méditerranéenne;• en facilitant les opérations de levée de fonds par les CAR. <p>12) Pour aboutir à une proposition concrète sur cette question, il est nécessaire de connaître dans chaque pays hôte les dispositions juridiques sur la base desquelles les CAR fonctionnent et s'ils pourraient améliorer leur mode opératoire, et en particulier se voir accorder un meilleur statut (international) par le pays hôte.</p> <p>13) En vue d'appliquer la décision relative au Document sur la gouvernance, le CAR et le MED POL devraient élaborer leurs projets de mandat pour examen à la troisième réunion du CEC.</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p>a) La réunion est convenue d'explorer l'option consistant à conférer aux CAR un statut international dans le cadre de la législation nationale de leurs pays hôtes respectifs.</p> <p>b) Fin de juillet 2008 par le Plan Bleu, le CAR/ASP et le CAR/PAP</p> <p>c) Mi-septembre 2008 par tous les CAR et le MED POL</p>
<p>Point 5 de l'OdJ: Application de l'approche écosystémique</p> <p>Considérations essentielles</p> <p>14) Une réunion fructueuse en juillet sera un grand pas en avant pour assurer l'application au sein du PAM de la décision IG 17/6 sur l'approche écosystémique adoptée par la Quinzième réunion des Parties contractantes.</p> <p>15) Au titre de suivi de la réunion de juillet, les CAR seront appelés à se familiariser avec l'expérience acquise par la Convention CDB et par HELCOM et à amorcer un processus de recensement des activités nécessaires.</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p>Tous les CAR sont appelés à participer à la réunion sur l'approche écosystémique qui doit se tenir les 9 et 10 juillet 2008 à Athènes.</p>

<p>Point 6 de l'OdJ: Thèmes du Segment ministériel de la Seizième réunion des Parties contractantes</p> <p>Considérations essentielles</p> <p>16) Le choix des thèmes du Segment ministériel devrait être abordé avec soin car c'est la seule enceinte qui rassemble tous les ministres de l'environnement de la Méditerranée. À cet égard, les thèmes du Segment ministériel peuvent aller au delà du champ d'application de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles ou du PAM.</p> <p>17) Les thèmes du Segment ministériel devraient sans conteste porter sur les priorités des pays du sud de la Méditerranée en tant compte du fait que la Seizième réunion des Parties contractantes se tiendra au Maroc.</p> <p>18) Il convient d'attendre les résultats des prochaines réunions internationales ou régionales qui seraient susceptibles d'influer sur le choix des thèmes du Segment ministériel en vue de faire une proposition ferme.</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p>Le Coordonnateur informera la prochaine réunion du Bureau des principales idées partagées par le CEC et sollicitera sa contribution.</p>
<p>Point 7 de l'OdJ: Participation du PAM aux réunions et manifestations internationales</p> <p>Considérations essentielles</p> <p>19) Il faut que s'instaure parmi les composantes du PAM un meilleur échange des informations avec l'Unité de coordination en vue de la participation aux réunions internationales et régionales importantes.</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p>a) Notification préalable sera adressée à l'Unité de coordination et aux CAR quant aux missions prévues (au moins 2 mois à l'avance si possible).</p> <p>b) Les rapports de ces missions importantes seront communiqués au Secrétariat aussitôt après leur tenue.</p>
<p>Point 8 de l'OdJ: Mise en œuvre des programmes de travail conjoints avec la CE et l'AEE</p>	<p>a) L'Unité de coordination et les CAR devraient soumettre un rapport sur la mise en œuvre des programmes de travail conjoints.</p> <p>b) La date limite de soumission de ces rapports sera décidée une fois que la date de</p>

	<p>la prochaine réunion du Bureau sera confirmée.</p> <p>c) Le Coordonnateur devrait contacter la CE pour fixer la date d'une réunion conjointe chargée d'examiner la mise en œuvre du programme de travail conjoint PAM-CE ainsi que son ordre du jour.</p>
<p>Point 9 de l'OdJ: Organisation de la réunion conjointe des Points focaux du Plan Bleu, du CAR/PAP et de l'INFO/RAC</p> <p>Considérations essentielles</p> <p>20) Compte tenu de la nature horizontale des questions traitées par le Plan Bleu et l'INFO/RAC, il pourrait être plus efficace de n'aborder les programmes de travail respectifs qu'au niveau de la réunion des Points focaux du PAM. À cet égard, le rôle des Points focaux du Plan Bleu et de l'INFO/CAR pourrait être confié aux Points focaux du PAM. Le CAR/PAP organisera à part la réunion de ses Points focaux.</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p>Le Coordonnateur soumettra cette proposition à l'attention de la prochaine réunion du Bureau.</p>
<p>Point 10 de l'OdJ: Audit de gestion financière</p> <p>Considérations essentielles</p> <p>21) La réunion a entendu l'équipe d'évaluation chargée de réaliser l'audit de gestion financière et a établi un calendrier des entrevues individuelles des Directeurs de CAR avec elle.</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p>Le rapport d'évaluation devrait être remis à la fin de 2008.</p>
<p>Point 11 de l'OdJ: Questions diverses</p> <p>a) Modalités d'application de la décision IG.17/3 sur le système de rapports</p> <p>b) Des graphiques de paramètres vitaux de l'environnement méditerranéen doivent être lancés en 2009 – avant-projet</p>	<p><u>Actions et calendriers</u></p> <p>Les conclusions et le plan de travail convenus par toutes les composantes du PAM à leur réunion consultative tenue à Rome les 5 et 6 mai 2008, qui sont reproduits à l'annexe III du présent rapport, ont été approuvés par le CEC.</p> <p>Pour éviter les que les efforts ne fassent double emploi dans la préparation du rapport sur l'état de l'environnement et le développement durable au cours du présent exercice biennal, la réunion a proposé que la coopération avec Grid Arendal - PNUE puisse être axée sur d'autres publications d'intérêt commun.</p>

Point 12 de l'ordre du jour: Adoption du rapport

La réunion a adopté le projet de rapport établi par le Secrétariat, tel que modifié oralement.

Point 13 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

Le CEC a décidé de tenir sa troisième réunion les 25 et 26 septembre 2008 à Split, dans les locaux du CAR/PAP. Le Coordonnateur du PAM a prononcé la clôture de la réunion le 30 mai 2008 à 13 heures.

**ANNEXE I
LISTE DES PARTICIPANTS**

<p>UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME/COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (UNEP/MAP)</p>	<p>Mr Paul Mifsud MAP Coordinator Tel.: +30.210.7273101 E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr</p> <p>Mr Francesco Saverio Civili MED POL Coordinator Tel.: +30. 210. 7273106 E-mail: fscivili@unepmap.gr</p> <p>Ms Tatjana Hema Programme Officer Tel.: +30.210.7273115 E-mail: thema@unepmap.gr</p>
<p>REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)</p>	<p>Mr Frédéric Hebert Director Maritime House Lascaris Wharf Valletta VLT 1921 Tel.: +356.21.337296-8 Fax: +356.21.339951 E-mail: fhebert@rempec.org, rempec@rempec.org</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN (BP/RAC)</p>	<p>Mr Henri-Luc Thibault Director Plan Bleu, Centre d'Activité Régional (PB/CAR) 15 rue Ludwig van Beethoven Sophia Antipolis F-06560 Valbonne, France Tel.: +33 4 92387130 Fax: +33 4 92387131 E-mail: hlthibault@planbleu.org</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)</p>	<p>Mr Ivica Trumbic Director Priority Actions Programme, Regional Activity Center 11 Kraj Sv. Ivana 21000 Split Croatia Tel.: +385 21 340470 Fax: +385 21 340490 E-mail: ivica.trumbic@ppa.t-com.hr</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)</p>	<p>Mr Abderrahmen Gannoun Director Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337, 1080 Tunis Cedex Tunisia Tel.: +216 71 206649 or 216 71 206 851 Fax: +216 71 206490 E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)</p>	<p>Ms Virginia Alzina Director Tel: +34 93 5538790 Fax: +34 93 5538795 E-mail: valzina@cprac.org</p>

INFO/RAC	Mr Paolo Guglielmi Deputy Director E-mail: p.guglielmi@inforac.org Via E. Notarbartolo, 17 90141 Palermo, Italy Tel.: +39 06 85305147 Fax: +39 06 8542475
-----------------	---

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Questions découlant de la première réunion du CEC
4. Application du Document sur la gouvernance – Aspects institutionnels
5. Application de l'approche écosystémique – actions de suivi
6. Seizième réunion des Parties contractantes – Thèmes du Segment ministériel
7. Participation du PAM aux réunions et manifestations internationales
8. Mise en œuvre des programmes de travail conjoints avec la CE et l'AEE
9. Organisation de la réunion de Points focaux
10. Audit de gestion financière
11. Questions diverses
12. Adoption du rapport
13. Clôture de la réunion

ANNEXE III

Conclusions de la réunion de consultation des composantes du PAM sur le système de rapports dans le cadre de la Convention et de ses Protocoles, tenue à Rome les 5 et 6 mai 2008

1) Système de rapports en ligne du PAM/Convention de Barcelone

- a. L'INFO/RAC concevra le système de rapports en ligne PAM/CDB, intégré dans l'*InfoPAM*, fondé sur le nouveau formulaire de rapport adopté par la Quinzième réunion des Parties contractantes. Le système de rapports en ligne sera mis sur le site web du PAM et il sera accessible à toutes les composantes du PAM et Parties contractantes à la Convention de Barcelone concernées, conformément aux dispositions régissant une politique d'information appropriée.
- b. Le système de rapports en ligne PAM/CdB devrait reposer sur les principes de partage de l'information de manière à communiquer et à être autant que possible compatible avec les autres systèmes de notification exploités dans la région, en particulier EIONET.
- c. Actions et calendrier
 - Finalisation d'ici au 15 mai 2008 du document sur les besoins des utilisateurs
 - Développement du système prototype:
Mai – fin juillet 2008 selon le mémorandum d'accord conclu entre le Ministère italien de l'environnement et la Région sicilienne (INFO/RAC) (18-04-08), le mémorandum d'accord entre l'Unité de coordination et l'INFO/RAC (en cours), le document sur les besoins des utilisateurs et la conception du système élaboré lors de la réunion tenue à Rome les 5 et 6 mai 2008 dans les locaux de l'INFO/RAC, lequel document contiendra aussi un plan de travail précis
INFO/RAC, avec les contributions de toutes les composantes du PAM
 - Période d'essai du prototype: août - octobre 2008
Composantes du PAM/Parties contractantes, avec l'assistance de l'INFO/RAC
 - Exécution des modifications proposées et mise en exploitation finale du système de rapports en ligne PAM/CdB: octobre - novembre 2008
INFO/RAC
 - Entrée des données: décembre 2008 – février 2009
Partiescontractantes/Composantes du PAML, avec l'assistance de l'INFO/RAC

2) Promotion des rapports d'évaluation sur l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

- a. La promotion des rapports d'évaluation sur l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles pourrait être faite par l'affichage des rapports 2002-2003 et 2004-2005 sur le site web du PAM sous une rubrique intitulée "Rapports sur l'application" qui devrait être mise en place le plus tôt possible.
- b. Cependant, l'accent a été mis sur la nécessité d'actualiser la politique du PAM en matière d'information qui a été adoptée par la Onzième réunion des Parties contractantes tenue à Malte en 1999, afin de refléter pleinement et de prendre en compte les nouveaux défis auxquels est confronté le PAM. La préparation et la publication du Rapport sur l'état de l'environnement seront un autre effort important fait dans cette direction.

3) Participation des composantes du PAM aux mécanismes et procédures de respect des obligations

La participation des composantes du PAM aux travaux du Comité de respect des obligations consistent notamment à mener les tâches suivantes:

- a. Examen des rapports nationaux en vue d'y relever d'éventuelles questions générales de non-respect des obligations.
- b. Examen des rapports nationaux en vue d'y relever d'éventuels cas individuels de non-respect des obligations.
- c. Communication des cas ci-dessus à l'Unité de coordination en vue d'une réflexion plus approfondie, d'un examen et d'une prise de décision en commun.
- d. Participation aux réunions du Comité de respect des obligations, si nécessaire en vue de fournir des informations et une expertise
- e. Participation aux évaluations sur place des cas ou situations de non-respect, si le Comité de respect en décide ainsi.
- f. Assistance aux pays afin qu'ils améliorent l'application et qu'ils obtiennent le respect de leurs obligations.
- g. Dans la perspective de la première réunion du Comité de respect des obligations qui doit se tenir en juillet 2008, le MED POL, le CAR/ASP et le REMPEC sont appelés à examiner en profondeur les rapports 2004-2005 sur l'application soumis par les Parties contractantes et à informer avant juillet 2008 l'Unité de coordination de toute question relative au respect ou non-respect des obligations.

4) Indicateurs d'efficacité

- a. Les indicateurs d'efficacité seront mis au point en recourant à une approche intégrée et à certains éléments de la méthode IMAGINE. Une première réunion de toutes les composantes du PAM se tiendra à la fin septembre pour examiner les premières propositions. Ces propositions devraient contenir la définition de chaque indicateur, avec la justification correspondante, et elles devraient être soumises au Secrétariat avant le 15 septembre 2008. Le Plan Bleu facilitera le processus.

- b. La réunion fera une première sélection et le jeu proposé sera affiché sur le site web du PAM pour consultation avec les Points focaux du PAM, avec chaque CAR et avec le MED POL. Sur la base d'une aussi large consultation, une deuxième réunion se tiendra très vraisemblablement en janvier 2009 afin de conclure et d'aboutir à une proposition ferme pour examen par la réunion du CEC et par le Bureau des Parties contractantes.

5) Création du groupe de travail

En raison de l'importance des questions relatives au système de rapports de la Convention de Barcelone, aux rapports d'évaluation sur l'application et aux indicateurs d'efficacité, il est proposé que le CEC crée un groupe de travail qui se réunira régulièrement, consultera et élaborera des propositions correspondantes pour examen par la réunion du CEC.